

**CANADA**  
**Comité II : Non-prolifération**  
**10ième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

Madame la Présidente,

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou TNP demeure essentiel pour permettre aux États de bénéficier pleinement des utilisations de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, tout en respectant leurs obligations communes de non-prolifération. Le Canada valorise la contribution indispensable du Traité à la paix et à la sécurité mondiales et à l'ordre international fondé sur des règles. Il est important de reconnaître les réussites du Traité tout en renouvelant nos efforts en vue d'atteindre ses objectifs de non-prolifération.

Nous devons d'abord reconnaître les répercussions que l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par le président Poutine a sur le TNP. Les attaques répétées de la Russie contre des installations nucléaires en Ukraine, ou dans les environs, y compris l'occupation en cours de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, portent directement atteinte à la mise en œuvre efficace des garanties du TNP en Ukraine, menaçant ainsi les principes fondamentaux de non-prolifération du Traité.

Le présent et l'avenir du TNP reposent sur le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Canada réitère que l'Agence joue un rôle tout particulier et précieux dans la vérification de la conformité aux obligations de non-prolifération au moyen de garanties. Nous pressons tous les États parties de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les garanties de l'Agence dans le respect des obligations découlant du TNP.

Le Canada est convaincu qu'un accord de garanties étendues et un protocole additionnel constituent la norme de vérification de fait, conformément à l'article III du Traité. Ensemble, ces instruments fournissent le cadre le plus efficace pour permettre à l'Agence de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États sur leur arsenal nucléaire et de fournir ainsi des garanties quant à la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires dans les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous exhortons tous les États qui n'ont pas encore appliqué d'accord de garanties étendues à le faire sans plus tarder et nous félicitons ceux qui l'ont fait depuis 2015. Le Canada collabore avec ses partenaires du Groupe des Amis du Protocole additionnel, établi à Vienne, afin d'aider les pays à signer et à mettre en œuvre cet instrument essentiel. Nous pressons également les États concernés d'annuler ou de modifier dès que possible leurs protocoles relatifs aux petites quantités de matières.

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les garanties de l'AIEA efficacement au Canada. Depuis 2005, l'Agence a conclu chaque année que l'intégralité des matières nucléaires du Canada était destinée à des activités pacifiques, ce qui démontre son plus haut degré de confiance quant à la conformité du Canada à ses obligations découlant du TNP.

Madame la Présidente,

Il est impératif que les garanties de l'AIEA évoluent pour aborder les nouveaux défis. Nous saluons les efforts inlassables de l'Agence pour assurer la mise en œuvre efficace des garanties pendant la pandémie de COVID-19 et nous nous engageons à soutenir de manière indéfectible le concept de contrôle au niveau de l'État comme moyen d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des garanties de l'Agence.

Le Canada reconnaît la contribution du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires au renforcement du contrôle des exportations et à la facilitation des utilisations de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous encourageons les États à respecter leurs lignes directrices sur les exportations nucléaires.

Tous les États parties devraient être gravement préoccupés par les cas actuels de non-conformité aux obligations de non-prolifération qui minent le régime du TNP et menacent notre paix et notre sécurité communes. Nous devons collaborer avec l'AIEA pour nous assurer que tous les cas de non-conformité sont résolus de manière crédible et vérifiés par l'Agence.

Le Canada est profondément préoccupé par les escalades nucléaires de l'Iran, lesquelles contreviennent aux limites du Plan d'action global conjoint (PAGC) et n'ont pas de justification pacifique crédible. Le PAGC, si pleinement mis en œuvre et vérifié, reste un important instrument de non-prolifération et nous soutenons pleinement les efforts diplomatiques visant à rétablir l'accord. Le manque de coopération de l'Iran avec l'AIEA en vue de résoudre les problèmes de garanties liés à quatre installations nucléaires non déclarées et l'intimidation subie par les inspecteurs de l'Agence sont totalement inacceptables. Nous exhortons l'Iran à coopérer immédiatement avec l'Agence pour résoudre toutes ces questions en suspens. Cela est essentiel pour fournir des assurances quant à la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires de l'Iran et préserver l'intégrité des garanties de l'AIEA et du régime du TNP de façon générale.

Nous sommes profondément troublés par les activités nucléaires et les activités liées aux missiles balistiques en cours de la République populaire démocratique de Corée, lesquelles contreviennent aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et minent la paix et la sécurité internationales. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée se conforme sans délai à ses obligations découlant du TNP et des garanties de l'AIEA. Le Canada appuie la reprise des efforts diplomatiques visant la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée.

L'échec de longue date de la Syrie à se conformer à ses obligations relativement aux garanties de l'AIEA est une autre source de préoccupation grave qui doit être résolue sans tarder. Le passage du temps n'amointrit pas le poids des obligations juridiques découlant du TNP et des accords de garanties de l'AIEA.

Le soutien du Canada est indéfectible à l'égard du TNP et des garanties de l'AIEA comme cadre fondamental pour la non-prolifération à l'échelle mondiale. Ensemble, nous devons prendre des mesures concrètes pour renforcer les garanties de l'AIEA et veiller à ce que les cas de non-conformité soient résolus rapidement.

Nous invitons nos collègues à prendre en considération les propositions concrètes énoncées dans les documents de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (NPDI, Nuclear Non-Proliferation and Disarmament Initiative) et du Groupe des Dix de Vienne, auxquels le Canada a fièrement contribué. Rappelant la déclaration conjointe sur le genre, la diversité et l'inclusion lors du débat général coparrainé par 67 États parties, nous encourageons la participation intégrale, égale et efficace des femmes dans tous les aspects de notre travail. Ces étapes sont essentielles pour préserver la crédibilité du TNP comme instrument de non-prolifération et sa pertinence à titre de contributeur tout particulier à la paix et à la sécurité internationales pour les décennies à venir.